

Mairie de CHICHE Place St Martin 79350 CHICHE

Tél.: **05 49 72 40 35**

mairie-de-chiche@wanadoo.fr

Temps Activités Péri-éducatifs ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017

* Projet Pédagogique *

Ces Temps d'Activités Péri-éducatifs (TAP) sont mis en œuvre dans le cadre du projet éducatif territorial. Cet outil permet de faire le lien entre tous les acteurs afin de proposer des activités cohérentes voire complémentaires avec les projets des écoles. Un comité de pilotage a été créé pour que la mise en place de cette réforme se fasse dans les meilleures conditions possibles. Il est composé des directrices des écoles, de représentants des parents d'élèves, de conseillers municipaux. Il se réunit régulièrement afin de faire le point sur l'organisation des différents temps et accompagner l'évolution éventuelle des Temps d'Activités Péri-éducatifs (TAP).

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES:

Hors du temps scolaire, ces séances d'animation ont pour but de faire découvrir et pratiquer de nouvelles activités aux enfants dans différents domaines tels que le sport, la culture, les arts...sans attente de résultats.

> Favoriser l'apprentissage du vivre-ensemble

- * en rassemblant les élèves des deux écoles lors des TAP.
- * en favorisant le développement de l'autonomie des enfants.
- * en travaillant sur l'épanouissement personnel de l'enfant par des actions collectives, d'entraide et de solidarité.
- * en sensibilisant les jeunes à des activités culturelles, nature et sportives par le biais d'ateliers ludiques.

Créer du lien social

- * en développant des rencontres intergénérationnelles : mise en place d'activités avec les résidents de l'EHPAD de Chiché.
- * en faisant appel aux bénévoles des associations locales lors de certaines activités (environnement, sport, culturel...)
- * en communiquant aux familles les programmes d'activités proposées aux TAP.

> Favoriser les activités culturelles et sportives

- * en proposant la découverte d'activités culturelles (théâtre, patrimoine local, danse, art plastique)
- * en sensibilisant les enfants à la lecture avec la bibliothèque.
- * en favorisant la découverte de nouveaux jeux de société avec une ludothèque.
- * en développant l'accès à de nouvelles activités sportives avec l'école des sports de l'agglo2b.
- * en sollicitant des intervenants extérieurs pour découvrir des activités culturelles.

Découvrir des activités natures et éco-citoyennes

- * en sensibilisant l'enfant à la faune et flore locale (randonnée, activité en lien avec la nature, pêche...).
- * en entretenant un jardin potager avec la participation de bénévoles.
- * en intégrant la dimension éco-responsable en proposant des activités à l'aide de matériel de recyclage.

* Règlement intérieur *

Fonctionnement:

Les TAP auront lieu les mardis et vendredis de 15h00 à 16h30. Il ne vous sera pas possible de récupérer les enfants avant 16h30.

Déroulement d'une séance d'activité :

15h00: - début des séances d'activités par la récréation

15h15: - fin de la récréation - appel des élèves en fonction des groupes d'âge

- départ vers les lieux d'activités avec les responsables des groupes

15h30: - arrivée sur les lieux d'activités et mise en place du matériel - démarrage des activités

16h15: - fin des activités/rangement du matériel - départ vers les écoles respectives

16h25: - retour aux écoles - récupération des sacs/mise en place de la sortie (car scolaire-parents)

16h30: - sortie des écoles

Inscription:

Les TAP seront payants pour l'année scolaire 2015/2016. Il vous sera demandé une participation de 1€ par séance d'activité, celles-ci ne sont pas obligatoires. Si votre enfant ne participe pas aux TAP, il vous faudra le récupérer à 15h00 à l'école.

Un programme vous sera transmis avant chaque début de période. Vous devez renseigner le document vous permettant de préciser les jours et les activités où vous souhaitez inscrire vos enfants aux TAP. Des modifications pourront y être apportées en fonction des aléas climatiques. Les enfants auront le choix entre activités libres encadrées ou un atelier autour de l'environnement, le culturel ou le sport... Pour les PS/MS/GS, ils auront obligatoirement ½ heure d'atelier et ½ heure de jeux libres encadrés chaque mardi et vendredi.

Encadrement:

Les taux d'encadrement des TAP dépendent de la réglementation en vigueur à raison d'un animateur pour 14 enfants (moins de 6 ans) et un animateur pour 18 enfants (plus de 6 ans), c'est pourquoi il est important de respecter les jours d'inscription. <u>Aucun enfant ne sera admis sans</u> **être inscrit.**

L'encadrement des enfants est assuré par des animatrices diplômées BAFA, des ATSEM, du personnel de mairie ayant le CAP petite enfance ou équivalent. Les TAP sont pilotés par un coordinateur : Mr Freddy Boutin.

- Les activités des enfants de maternelle (3 à 6 ans) seront assurées au sein de leurs écoles respectives.
- Les activités des enfants du primaire auront lieu soit : à la salle de sport, à la salle de gym, à la salle d'activités manuelles de la commune, au théâtre, au centre de loisirs et au jardin.
 Ces différents lieux sont la propriété de la municipalité. Elles pourront également avoir lieu dans les cours d'écoles ou salles de classe disponibles en fonction de la nature des activités et de la météo.

Absences:

En cas d'absence de l'enfant merci de prévenir la mairie (05-49-72-40-35) ou Freddy (06-21-22-53-30) au plus tard le matin des TAP. Seront prises en compte les absences justifiés : maladie, hospitalisation ou décès de proches. Pour les rendez-vous médicaux (orthophoniste, dentiste...) au plus tard 15 jours avant. Toutes autres absences non justifiés vous seront facturées 1€ la séance.

Conduite à tenir :

Sans trop de contrainte et pour le respect de tous, il est demandé :

- de respecter le personnel (pas de gros mots, d'arrogance, de violence...)
- de parler sans crier.
- de respecter les autres enfants.
- de prendre soin du matériel et des locaux mis à disposition.
- de participer aux activités auxquelles votre enfant s'est inscrit.
- de respecter les consignes lors des déplacements (pas de bousculades, ne pas courir, port du gilet fluo obligatoire).

Sanctions:

Tout non-respect du règlement énoncé ci-dessus sera suivi de :

- 1 un avertissement verbal : les parents seront informés de la faute par le responsable.
- 2 un avertissement écrit : les parents recevront un courrier par la poste. Ce courrier devra être signé des parents et des enfants et remis à la mairie.
- 3 Mise à pied : en dernier recours, l'enfant sera exclu des TAP et les parents reprendront leur enfant dès 15h.

Matériel de l'enfant :

En fonction de l'activité programmée dans le cadre des TAP, il peut être conseillé de prévoir une tenue adaptée. Nous vous informerons des équipements ou matériels que votre enfant pourrait avoir besoin afin de participer à l'atelier. Les objets personnels ne sont pas autorisés. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

Mesures d'urgence :

En cas d'accident, les responsables des TAP sont autorisés à prendre toutes les mesures qui paraîtraient nécessaires, les parents étant avertis le plus rapidement possible.

Pour tout acte volontaire portant atteinte à l'intégrité du matériel, il sera demandé une participation à la réparation.

Accueil de soir :

L'enfant ne pourra partir qu'accompagner de la personne qui en a la charge ou des personnes mentionnées sur la feuille d'autorisation parentale.

Si personne ne s'est présenté pour récupérer l'enfant après 16h45, il sera accompagné à la garderie Espace Mosaïque de Chiché et placé sous la responsabilité de la directrice.

Pièces à fournir par les parents lors de l'inscription

Fiche sanitaire :

Bien signaler tous les problèmes liés à la santé de l'enfant. Celle-ci doit être correctement remplie ainsi que la partie des allergies si besoin. Elle doit être accompagnée d'une photocopie des vaccinations à jour ainsi que la copie de l'assurance responsabilité civile.

vaccinations a jour amsi qui	e la copie de l'assurance le	sponsabilite civile.	
	Ce document est à con	<u>server</u>	
Coupon à découper et retourner	-		
X			
Je soussigné Mr ou Mme		•••••	
Parents de			
reconnaît avoir pris connais en accepte les conditions.	sance du règlement intérie	eur des TAP de la mairie d	e Chiché et
	Fait à	le	

Signature des parents (avec la mention lu et approuvé)

Signature des enfants